

**RABASKA :
UN GRAND PROJET INDUSTRIEL
PORTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR NOTRE ÉCONOMIE**

Mémoire

Présenté au :
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
relativement au projet d'implantation
du terminal méthanier à Lévis
par la société en commandite Rabaska

26 janvier 2007



*La Chambre
de commerce de Lévis*

TABLE DES MATIÈRES

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS.....	3
L'intérêt et l'implication de la Chambre de Commerce de Lévis à l'égard du projet Rabaska.....	3
SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT.....	5
ACQUISITION D'UN NOUVEAU PROCÉDÉ ÉNERGÉTIQUE.....	7
LES ENJEUX ÉCONOMIQUES POUR NOTRE RÉGION.....	8
Que représente Rabaska pour notre économie.....	8
Maximalisation des retombées.....	9
LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR LA COMMUNAUTÉ.....	11
CONCLUSION.....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS

La Chambre de Commerce de Lévis a été incorporée en 1842 et est donc au service de la communauté Lévisienne depuis 135 ans. Organisme à but non lucratif, elle compte actuellement près de 900 membres provenant de diverses sphères d'activités économiques, qu'elles soient industrielles, commerciales, professionnelles, de services, institutionnelles ou de travailleurs autonomes.

La Chambre de Commerce de Lévis est, de par la force de son réseau, un acteur incontournable du milieu Lévisien ainsi que de la zone économique Québec / Chaudières-Appalaches.

En tant que leader et rassembleur de la communauté d'affaires, la Chambre de Commerce de Lévis contribue activement au développement économique de sa région. Ses nombreuses interventions dans l'espace public sont motivées par sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise, de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.

L'intérêt et l'implication de la Chambre de Commerce de Lévis à l'égard du projet Rabaska

De par son engagement envers ses membres et son mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de Commerce de Lévis s'est intéressée et impliquée de premier chef à la réalisation du projet Rabaska dès ses débuts.

Bien avant qu'il ne soit examiné de façon complète par les autorités compétentes (fédérale et provinciale) pour déterminer s'il répond adéquatement aux normes environnementales, le projet Rabaska a été soumis à de fortes pressions publiques et médiatiques. **La Chambre de commerce de Lévis a toujours soutenu qu'un tel projet, étant donné l'importance des enjeux qu'il soulève, tant au niveau de la sécurité, de l'environnement, de l'économie, que de l'offre énergétique du Québec, se devait de suivre le processus prévu afin d'être évalué adéquatement et qu'il y ait un débat juste et équitable à l'égard du projet.**

C'est dans ce contexte que la Chambre de Commerce de Lévis a pris la décision d'assumer le leadership régional dans ce dossier. **Nous considérons que l'on ne peut négliger le potentiel de retombées économiques d'un tel projet dans notre région, particulièrement dans le contexte socio-économique que nous connaissons actuellement à Lévis, en Chaudières-Appalaches, à Québec et au Québec.**

La Chambre de Commerce de Lévis s'est jointe à tous les acteurs impliqués au dossier afin d'offrir une vitrine au promoteur du projet Rabaska et qu'il puisse ainsi le présenter aux leaders et décideurs socio-économiques de Lévis et de la région. En collaboration avec la Chambre de Commerce de Lévis, Pôle Québec / Chaudière-Appalaches et la Société de développement économique de Lévis (CLD), le promoteur a organisé, en juin 2006, «**Rendez-vous construction Rabaska**» qui a réuni 375 représentants d'entreprises de la région. Cette rencontre a permis aux entreprises de mieux connaître le projet et ainsi d'évaluer leur capacité à répondre aux appels d'offres pour la réalisation du projet et surtout à mieux s'y préparer. Quant au promoteur, cette rencontre lui a permis de mieux connaître les entrepreneurs d'ici, susceptibles de répondre à ses besoins et aussi d'évaluer de façon plus précise les retombées locales anticipées. «**Rendez-vous Rabaska**» a connu un franc succès et fait partie des démarches entreprises par la Chambre de Commerce de Lévis pour maximiser les retombées locales du projet Rabaska, en favorisant l'utilisation du savoir faire de notre communauté et de nos entreprises.

La Chambre de Commerce de Lévis a soutenu et encouragé la Ville de Lévis afin que soient davantage garanties les retombées économiques du projet dans la région de Lévis. **Ainsi, la Chambre de Commerce de Lévis a salué le processus entrepris menant à la conclusion de deux conventions entre la Ville de Lévis et Rabaska, respectivement le 6 juillet et le 16 octobre 2006. Nous tenons à souligner le travail exceptionnel des autorités de la Ville de Lévis et du promoteur pour la conclusion et la signature de ces ententes.**

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

Depuis la mise en œuvre au début des années 80 du programme fédéral de pénétration du gaz naturel sur son territoire, le Québec ne compte actuellement que sur une seule source d'approvisionnement en gaz naturel, soit le gazoduc de Trans-Canada Pipeline, provenant de l'ouest Canadien. Cette dépendance nuit considérablement à la position concurrentielle du gaz naturel sur le marché, de façon particulièrement préoccupante en ce qui concerne le Québec, puisque nous sommes en fin de réseau.

Cette position de captivité est d'autant plus inquiétante que le gaz naturel connaît un engouement important et que la demande prévue pour les prochaines années laisse anticiper des pressions à la hausse sur les prix. Selon le promoteur le projet Rabaska a été conçu spécifiquement pour diversifier les sources d'approvisionnement gazier et réduire ainsi les pressions sur la hausse du coût du gaz naturel.

Le gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs dans sa stratégie l'importance de diversifier nos sources d'approvisionnement : « *L'accès au gaz liquéfié permettrait au Québec de diversifier la provenance de ses approvisionnements au lieu de dépendre uniquement du gaz naturel transporté par gazoduc depuis l'ouest Canadien, dont les réserves prouvées diminuent. Le Québec aurait accès à du gaz en provenance du continent Africain, du Moyen-Orient et de la Russie.* ».¹

Lors des audiences publiques tenues dans le cadre du projet Rabaska, plusieurs spécialistes des différents ministères convoqués par la commission ont confirmé les prétentions du promoteur quant à la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement, la croissance de la demande prévisible pour les prochaines années ainsi que l'effet de l'offre sur le prix.²

¹ *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015.* Gouvernement du Québec

² Audiences du BAPE pour le projet d'implantation d'un terminal méthanier, transcriptions du 11 décembre 2006 en soirée, du 12 décembre 2006 en après-midi, du 14 décembre 2006 en soirée; Messieurs Gaétan Demers, Martin Roberge et Ronald Richard.

Du reste, la commission du BAPE ayant étudié le projet d'Énergie Cacouna a pris acte que « *la commission constate que les gouvernements Canadien et Québécois ont adopté des positions favorables à l'implantation de terminaux pour l'importation de gaz naturel liquéfié.* ».³ De plus, le BAPE confirme que le gouvernement Canadien a déjà approuvé deux projets de terminaux méthaniers au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle Écosse.

La Chambre de Commerce de Lévis n'a pas la prétention d'être un organisme spécialisé en matière de justification énergétique d'un projet d'implantation d'un port méthanier. Toutefois, nous sommes à même de constater à la lecture des nombreux documents déposés à l'audience et aux interventions de spécialistes questionnés, qu'il a été démontré sans équivoque que le projet est justifié et qu'il répond en toute ligne aux orientations gouvernementales et à la stratégie énergétique du Québec en matière de développement du gaz naturel au Québec.

La Chambre de Commerce de Lévis considère donc que la justification du projet d'implantation d'un port méthanier de Rabaska a été démontrée.

³ Rapport du BAPE #230, p. 41 sur le projet Énergie Cacouna

ACQUISITION D'UN NOUVEAU PROCÉDÉ ÉNERGÉTIQUE

Le gaz naturel liquéfié (GNL) est essentiellement un procédé chimique pour faciliter le transport maritime du gaz naturel des régions productrices aux régions consommatrices. Ce procédé n'existe pas actuellement au Québec. **Le projet Rabaska est donc porteur de l'appropriation d'un procédé innovateur pour la production énergétique au Québec.** Le projet des trois partenaires Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France permettra au Québec de développer une expertise dans le GNL en comptant ainsi un spécialiste en GNL (Gaz de France), un distributeur au Québec (Gaz Métro) et d'un marché d'accueil supplémentaire avec l'Ontario (Enbridge).

La Chambre de Commerce de Lévis est convaincue que cette acquisition d'expertise dans un nouveau procédé énergétique qu'est le GNL, sera porteuse de développement pour l'économie Québécoise. Cela permettra un transfert technologique et d'expertise pour Québec et au premier chef pour les citoyens et citoyennes de Lévis. La disponibilité de cette nouvelle source d'énergie se traduira par un facteur de développement certain et deviendra un levier important pour consolider et développer une structure industrielle diversifiée. L'engagement du promoteur à contribuer à des mesures de développement en matière d'efficacité énergétique, est aussi à souligner.

En effet, Rabaska prévoit des points de raccordement permettant le transfert de frigories à des fins de valorisation des rejets thermiques du projet et favorisera tout projet concret conforme à la réglementation municipale.

L'entreprise a aussi prévu rendre disponible l'information scientifique de caractère général dont elle dispose et qui pourra être utile dans les démarches que pourront effectuer les organismes de développement économique et la Ville de Lévis en vue d'identifier les utilisateurs potentiels ou encore au niveau de la recherche scientifique menée notamment par des organismes du milieu, tel le campus de l'Université du Québec à Rimouski (UQUAR) à Lévis.

Enfin, Rabaska contribuera à la mise en place d'un programme de recherche en efficacité énergétique à Lévis et facilitera les contacts entre les organismes impliqués dans la valorisation de l'industrie du froid ainsi que d'autres organismes impliqués dans ce secteur à travers le monde, notamment l'institut international du froid.

Pour la Chambre de Commerce de Lévis, de nouvelles applications au transfert de frigories à des fins de valorisation thermique et la valorisation de la filière du froid sont les exemples concrets de l'apport du projet Rabaska à l'innovation, à la recherche scientifique et d'implication en matière d'efficacité énergétique.

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES POUR NOTRE RÉGION

Que représente Rabaska pour notre économie ?

Le projet de construction d'un terminal méthanier par Rabaska est l'un des plus grands projets industriels de la dernière décennie au Québec. Il représente l'investissement le plus important qu'ait connu Lévis depuis la venue de la raffinerie Ultramar et l'un des plus importants investissements privés qu'ait connu la zone économique Québec et Chaudière-Appalaches au cours des 30 dernières années.

Nous n'avons pas besoin d'un grand préambule pour démontrer les énormes avantages du projet pour notre économie :

- Rabaska, c'est 840 M \$ d'investissement privé sans aucun apport de fonds publics,
- Rabaska, c'est des retombées économiques directes et indirectes évaluées, de concert avec l'Institut de la statistique du Québec, à 444 M \$ au Québec, soit près de la moitié de la valeur totale du projet. De cette somme, 234 M \$ seront versés en salaires,
- Rabaska, en période de construction, c'est l'équivalent de 4 995 personnes/an, soit 2 440 emplois directs et 2 555 emplois indirects chez les fournisseurs de service,
- Rabaska, c'est des retombées directes et indirectes de 37,2 M \$ pour la construction du gazoduc et l'équivalent de 402 personnes/an durant cette période,
- Rabaska, c'est des recettes supplémentaires importantes pour les gouvernements, que ce soit en terme d'impôt, de taxe, de parafiscalité, évaluées par l'Institut de la statistique à près de 100 M \$, soit 71 M \$ pour le gouvernement du Québec et 31 M \$ pour le gouvernement du Canada. Quant à l'exploitation des installations, le total annuel des recettes fiscales seraient de l'ordre de 12,1 M \$ réparties ainsi : 8.9 M \$ au gouvernement Québécois et 3,2 M \$ au gouvernement fédéral,
- Rabaska, c'est un budget d'exploitation de 46.5 M \$ par année auquel s'ajouterait 10 M \$ pour les frais maritimes. Ces sommes sont extrêmement importantes pour l'économie locale et nationale,
- Rabaska, c'est l'engagement formel du promoteur à ne jamais verser moins de 7 M \$ en taxes municipales et 1 M \$ en taxes scolaires annuellement,
- Rabaska, c'est un peu plus d'un demi milliard de dollars de taxes municipales et de revenus connexes versés à la Ville de Lévis pour la période de 50 ans prévue aux ententes entre les deux parties.

Maximalisation des retombées

Dans le premier protocole d'entente signé avec la Ville de Lévis, Rabaska s'est engagé à favoriser les entreprises et travailleurs de la région pour maximiser les retombées économiques du territoire d'implantation du projet.

Ce protocole confirme que Rabaska versera annuellement, en moyenne, 10 M \$ à la Ville de Lévis sur une période de 50 ans à compter de la mise en exploitation. Le budget de la Ville de Lévis étant actuellement de 154 M \$ annuellement, cette contribution est importante. À titre d'exemple, au cours des cinq premières années d'opération, Rabaska paiera alors 7 M \$ annuellement à la Ville de Lévis, ce qui représente l'équivalent de taxes municipales annuelles d'environ 3 200 résidences ayant une évaluation foncière taxable de 138 000 \$. Il s'agit d'un montant représentant environ 2,75 fois les taxes municipales annuelles de la raffinerie Ultramar, neuf fois celles de la compagnie Frito-Lay et environ 59 fois celles des usines de Teknion œuvrant sur le territoire de la Ville de Lévis.

Par ailleurs, ce premier protocole comporte une section complète sur les retombées locales du projet et des conditions pour favoriser l'utilisation de la main-d'œuvre locale et régionale. Entre autre, Rabaska s'est engagé à faire en sorte que les entrepreneurs principaux adoptent les lignes de conduite suivantes :

- Favoriser la consultation des lots de petites et moyennes envergures dans la mesure du possible,
- S'assurer que des soumissionnaires de Lévis soient invités aux différents appels d'offres,
- À qualité, délais et prix égaux, choisir le(s) fournisseur(s) ayant le plus haut niveau de contenu Lévisien.

Il est également prévu que les retombées à Lévis seront un critère de sélection des entrepreneurs principaux lors de la période de construction.

Dans son étude d'impact et à plusieurs reprises lors de manifestations publiques ou de l'audience, le promoteur a renouvelé son engagement de maximiser les retombées économiques pour le territoire d'accueil du projet. D'ailleurs, le promoteur a démontré de façon concrète ses intentions avec l'organisation de « **Rendez-vous construction Rabaska** » en juin 2006. Cette rencontre a permis une meilleure compréhension des enjeux pour les entreprises et une meilleure connaissance de l'offre et de la demande, de part et d'autre, afin de s'assurer que les retombées économiques prévues au projet soient pleinement absorbées par la région et que nos entreprises puissent bénéficier pleinement de tout le potentiel économique du projet. **La Chambre de Commerce de Lévis entend travailler avec le promoteur à la mise en place d'un comité afin de maximaliser ces retombées.**

Les enjeux pour la communauté Lévisienne et de la zone économique Québec Chaudière-Appalaches sont énormes. Nous avons un consortium sérieux composé d'entreprises reconnues, qui détiennent l'expertise à la fine pointe des procédés de GNL, de production, de transformation et de distribution de gaz naturel, prêts à investir 840 M \$ dans un secteur énergétique en développement en Amérique du nord et en parfaite cohérence avec les orientations de la stratégie énergétique du Québec.

Pour la Chambre de Commerce de Lévis, il est essentiel que les répercussions du projet sur l'économie de Lévis et de toute notre région soient prises en compte. Nous tenons à rappeler que Rabaska et la Ville de Lévis prendront toutes les dispositions utiles pour assurer la mise en place d'un comité de liaison comprenant notamment les représentants de Rabaska, de la Ville de Lévis et des citoyens des secteurs Ville-Guay et de la Martinière.

Nous considérons le projet Rabaska comme un levier économique stratégique en matière de consolidation de la diversification de notre économie. Nous avons, à portée de main, un investissement privé majeur qui offre de l'emploi à nos travailleurs, de l'expertise en haute technologie, des retombées fiscales considérables, un avantage à long terme pour nos industries, une diminution des coûts d'accès à la ressource pour les consommateurs et les entreprises. **C'est une opportunité exceptionnelle que l'on doit saisir !**

La Chambre de Commerce de Lévis est confiante que le BAPE prendra une décision favorable à nos entreprises qui ira dans le sens de l'intérêt de notre économie.

LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR LA COMMUNAUTÉ

Depuis 2004, à chacune de ses sorties publiques concernant le projet Rabaska, la Chambre de Commerce de Lévis a toujours soutenu qu'un tel projet, étant donné l'ampleur de ses enjeux sociaux économiques, se devait de suivre le processus prévu et d'être évalué par les instances compétentes afin d'offrir à la population l'opportunité de bien connaître le projet sous tous ses aspects.

Tout projet de développement a des répercussions sur le milieu et crée nécessairement une perturbation. L'enjeu pour la communauté, les gouvernements et le promoteur est de s'assurer que toutes les mesures soient mises en place pour une coexistence harmonieuse. Les engagements de Rabaska exprimés tout au long du processus public ainsi que ceux négociés par la Ville de Lévis font foi de cette nécessité d'implantation harmonieuse du projet dans la communauté. L'amélioration du projet suite aux consultations du promoteur avec les différents acteurs socio économiques et la population en général le démontre.

Entre autres choses :

- Permettre une circulation locale non perturbée par l'ajout d'une voie d'accès dédiée aux installations,
- Assurer la disponibilité et une qualité d'eau potable en tout temps par le prolongement du réseau de la Ville et le raccordement de ses installations,
- Améliorer la protection incendie,
- Contribuer financièrement à la promotion du transport en commun et aux services offerts par la Société de Transport de Lévis,
- Offrir, de façon formelle, de louer les terrains excédentaires à des agriculteurs afin de poursuivre leurs activités sur les terrains qui auraient été acquis et ne seraient pas utilisés,
- Aménager sous la jetée du port méthanier un passage sécuritaire pour les petites embarcations non motorisées aux fins de la mise en place de la « Route bleue » sur la Rive-Sud,
- Participer et contribuer financièrement, dès 2007, à la rédaction d'un plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du futur parc régional de la Martinière, de même qu'à sa mise en œuvre,
- Mettre en place une politique de compensation financière à l'égard des propriétaires de résidences et de terrains non bâtis situés à 1,5 km des installations projetées,

- Faire l'intégration paysagère du port méthanier, des réservoirs et le reboisement équivalent ou supérieur aux pertes de boisé et contribuer ainsi à l'amélioration du paysage.

Il y a aussi d'autres aspects du projet qui se doivent d'être considérés comme des bénéfiques pour la communauté. En raison des compétences et des qualifications requises, cette industrie GNL offre des conditions de travail alléchantes et une rémunération fort intéressante pour les travailleurs. Des emplois qui favorisent l'établissement de nouvelles familles à Lévis, ce qui est un facteur d'enrichissement pour la communauté.

Ce projet pourrait aussi avoir des effets importants pour nos institutions d'enseignement en regard de la formation professionnelle et le développement en matière d'innovation de recherche.

L'apport supplémentaire de revenus fiscaux pour la Ville de Lévis présage une croissance phénoménale qui pourra supporter la mise en place ou le renouvellement d'infrastructures qui améliorent la vie de nos concitoyens et concitoyennes.

La Chambre de Commerce de Lévis considère que le promoteur a fait la démonstration de sa capacité et de sa volonté à s'impliquer dans la communauté et d'être un bon citoyen corporatif.

CONCLUSION

La Chambre de Commerce de Lévis est consciente que tout projet de développement nécessite des ajustements et des assouplissements. En tant que représentant d'un réseau d'affaires de près de 900 membres, nous tenons à réaffirmer que nous sommes aussi soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, pour notre communauté, nos entreprises, leurs employés et nos familles.

Fort de nombreux éléments soulevés dans ce mémoire c'est maintenant l'heure de choix. La Chambre de Commerce de Lévis considère que la société Rabaska a fait démonstration de l'utilité économique du projet, du respect des impératifs environnementaux et de sa capacité à interagir harmonieusement avec les acteurs du milieu, tout en s'inscrivant comme un apport à la problématique de la diversification énergétique du Québec.

La Chambre de Commerce de Lévis est d'avis que le projet Rabaska reçoit un appui des plus significatif des acteurs économiques de la zone Québec / Chaudière-Appalaches.

Dans la mesure où les autorités compétentes jugeront projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Lévis et du gouvernement en matière de sécurité, la Chambre de Commerce de Lévis prend position en faveur du projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis par Rabaska.

La Chambre de Commerce de Lévis remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir permis, tel qu'elle l'a requis dès 2004, l'examen objectif du projet de terminal méthanier Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis et souhaite que la commission qui procède à cet examen, fasse des constats et des recommandations favorables à ce projet au bénéfice de l'ensemble de la population et des entreprises de la Ville de Lévis et du Québec en général.

BIBLIOGRAPHIE

- Étude d'impact environnementale Projet Rabaska et documents déposés à la communauté
- Transcriptions de la première partie d'audiences publiques du BAPE sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis

- Entente intervenue entre la Ville de Lévis et Rabaska, le 6 juillet 2006
- Entente intervenue entre la Ville de Lévis et Rabaska, le 19 octobre 2006
- « *L'énergie pour construire le Québec de demain, la stratégie énergétique du Québec 2006-2015* », Gouvernement du Québec

- Mémoires dans le cadre de audiences publiques d'Énergie Cacouna
- Le rapport du BAPE, #230, sur le projet d'Énergie Cacouna
- Revue de presse 2005-2006 sur le dossier Rabaska